

PROCÈS-VERBAL
CONSEIL DE FACULTÉ EXCEPTIONNEL
DU 26 SEPTEMBRE 2024

sous la présidence du doyen Mme Anne Fauchon

Présents ou connectés : Mme Yasmine Boufraine ; Mme Andgèle Dézarnaud ; Mme Anne Etienney ; Mme Paulette Nimako ; M. Pierre Lefébure ; M. Antoine Pécoud ; Mme Isabelle Potier ; M. Gabriel Rupert ; Mme Despina Sinou ; Mme Marine They.

Représentés : M. Guilhem Julia (par A. Étienney) ; M. Franck Laffaille (par M. They) ; Mme Judith Maillard (par A. Étienney) ; M. Gabriel Renaud (par A. Dézarnaud) ; M. Michel Séjean (par M. They) ; M. Karel Talali (par G. Rupert) ; M. Jacques Maury de Saint Victor (par M. Antoine Pécoud).

Invités permanents : Mme Sandrine Seygnerole, Mme Lidwine Versaveaud, M. Vincent Orif.

Madame le Doyen ouvre la séance à 13 h 03.

Le Conseil exceptionnel de la Faculté de Droit, Sciences politiques et sociales de l'Université Sorbonne Paris Nord, est consulté, sur les capacités d'accueil Parcoursup pour les trois Licences 1, AES, Droit, LAS Droit et Science Politique, qui seront intégrées à la plateforme Parcoursup pour 2025-26.

Ces dernières années, elles étaient les suivantes : L1 AES 250 ; L1 Droit 330, LAS Droit 30 et L1 Science Politique 120.

À la suite du travail accompli dans le cadre du COMP (contrat d'objectifs, de moyens et de performance 2025-27) et surtout de la demande de la DGESIP de formuler, dans l'urgence, des mesures visant à améliorer les taux de réussite de nos Licences, en particulier les L1 AES (15,9 %) et Droit (21,4 %), des groupes de travail ont été montés. Ils ont permis d'élaborer un certain nombre de dispositifs, dont une baisse de la capacité d'accueil en L1 Droit et AES.

Un pourcentage très important de lycéens, autour de la moitié environ, intègrent en effet ces formations par défaut, ou sans avoir les capacités académiques pour réussir.

Il est important de signaler qu'ils n'en sont pas responsables. La formation adéquate ne leur a pas été délivrée : orthographe, grammaire et syntaxe totalement défailtantes, incapacité à analyser un texte ou élaborer un plan de réflexion.

Malheureusement, de telles lacunes ne peuvent être compensées. Le retour d'expériences tentées ailleurs le démontre.

C'est pourquoi une baisse d'environ 25 % en L1 AES et Droit est proposée. Il est à signaler qu'en L1 AES, en cette rentrée, le nombre d'inscrits est à ce jour de 201 sur les 250 places disponibles.

Elle a été envisagée dès les premières réunions organisées par M. le Président. Mme le doyen lui a alors indiqué qu'il faudrait assurer à l'UFR DSPS que cette décision n'entraînerait pas de baisse des moyens alloués à la composante. Il l'a rassurée sur ce point, en mettant en avant que l'objectif était précisément de mieux encadrer et former les étudiants restants, et lui a adressé un courriel en ce sens. Il a insisté toutefois sur le fait que des mesures d'accompagnement soient proposées aux étudiants.

À cet égard, Mme le doyen rappelle que cette baisse s'accompagne en effet d'une série de dispositifs, qui doivent être introduits à budget constant, entre autres : assistance particulière aux étudiants en souffrance (nouveau binôme de vice-doyens à la vie étudiante), amélioration de l'attractivité de notre Faculté (cordée de la réussite, ambassadeurs auprès de leurs anciens lycées, accueil de principaux de lycées de classes de première, mise en valeur du Collège de droit, etc.), réduction des effectifs des TD à 25 (actuellement trop souvent à 35), développement du tutorat, mentorat par les pairs, ateliers de remédiation, nouveaux outils pédagogiques (approche par APC, fascicules méthodologiques, capsules vidéos méthodologiques, etc.).

La mise en place d'une année de transition, du type « parcours accompagné », est envisageable mais suppose des moyens et l'appui d'un ingénieur pédagogique pour l'instaurer.

Les élus étudiants présents ou représentés font part, pour cinq sur six d'entre eux, qu'ils comprennent que la baisse de la capacité d'accueil soit envisagée, compte tenu de la pression qui est mise sur la composante, mais opposent leur refus de principe.

Ils sont contre cette mesure, car ils veulent croire que certains des bacheliers qui seraient exclus de la possibilité de s'inscrire en L1 AES ou Droit auraient réussi malgré tout.

Mme le doyen leur répond qu'elle comprend leur position mais qu'elle est convaincue, pour sa part, compte tenu de son expérience, que, malheureusement, tel ne serait pas le cas et que ces bacheliers auraient été en échec. Mme They, qui enseigne en L1 Droit, prend la parole pour affirmer sa même conviction.

Par ailleurs, ces mêmes élus étudiants relèvent qu'ils sont très favorables à plusieurs des mesures annoncées, mais regrettent que leur participation n'ait pas été sollicitée lors de la constitution des groupes de travail. Mme le doyen leur explique que ces groupes ont été mis sur pied avant la rentrée, en urgence. Elle regrette de n'avoir pu les associer et leur suggère de revenir vers elle avec leurs éventuelles suggestions qui seront prises en compte si les moyens sont disponibles.

Chacun des membres ayant pu s'exprimer librement, le Conseil se prononce sur les capacités proposées suivantes :

L1 AES : 180 (baisse de 25 %) ;

L2 Droit : 250 (baisse de 25 %) ;

LAS Droit : 30 (capacité inchangée) ;

L1 Science Politique : 120 (capacité inchangée).

Vote favorable à la majorité (5 votes contre, 1 abstention, 11 votes pour).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 h 55.

**Le
doyen,
Anne
Fauchon**